Image not found or type unknown

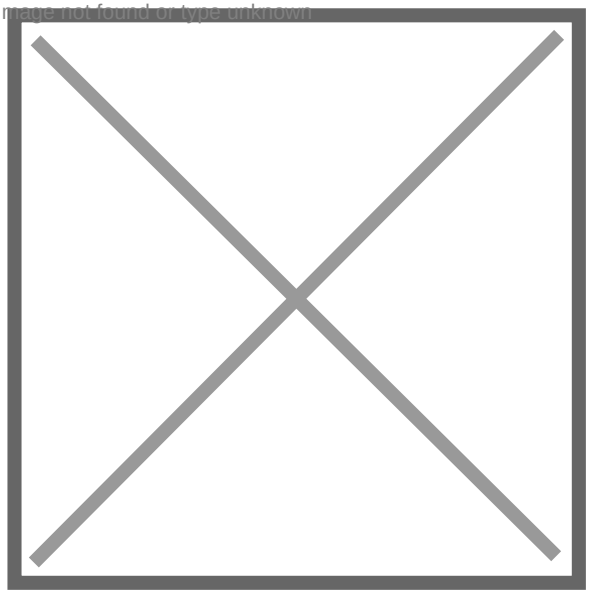

Refus de mise sous tutelle par son frère

Par **Dominique**, le **15/04/2013** à **18:43**

Bonjour, un de mes amis mal voyant vivait avec sa mère.
Il y a quelques temps la mère a été placé par son autre fils dans un centre médicalisé car elle n'était plus capable de se débrouiller seule.
Son autre fils a également fait le nécessaire pour mettre en vente la villa pour le mois de septembre, une donation va être faite à chaque enfant une fois la vente effectuée. Mon ami qui est maintenant seul dans la villa arrive à se débrouiller grâce à un copain qui lui prépare ses repas. En dehors de son problème de vue il est tout à fait sain de corps et d'esprit (comme on dit)mais malgré ça son frère a fait des démarches afin de le mettre sous tutelle, il vient de recevoir un recommandé AR et il a 15 jours pour contester. Évidemment une fois sous tutelle c'est son frère qui s'occupera de sa donation et c'est ça qui l'inquiète.
Que peut il faire.

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés